



Paris, le 17 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention ONCFS - FNC - Ministère de l'agriculture sur la santé de la faune sauvage

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a signé le 17 décembre une convention-cadre avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Cette convention vise à garantir, de manière permanente, une surveillance de la santé de la faune sauvage, et plus particulièrement des espèces d'intérêt pour la chasse.

Cette surveillance s'effectuera dans le cadre du réseau SAGIR mis en œuvre par l'ONCFS et la FNC. Le réseau SAGIR, grâce à ses observations de terrain sur tout le territoire national, est en première ligne pour assurer la surveillance des principales causes de mortalité de la faune sauvage. La surveillance sanitaire de la faune sauvage permet de suivre l'état de santé du gibier et des espèces protégées et de déceler des risques sanitaires éventuels.

Cette convention prévoit également la mise en œuvre des activités de surveillance et de vigilance vis-à-vis de dangers liés à la santé publique et des effets non intentionnels des pesticides sur la faune sauvage. Les thématiques spécifiques sont, en accord avec les signataires de la présente convention, définies chaque année en fonction de l'actualité sanitaire.

Le rapprochement avec la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale, créée en 2011, permettra d'harmoniser les efforts de surveillance de la faune et de guider les acteurs de terrain dans le choix des méthodes à mettre en place.

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif sous double tutelle des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie. L'ONCFS est l'un des établissements publics de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) est une association de type « loi 1901 ». Elle assure la promotion et la défense de la chasse et des chasseurs au niveau national et européen. Ce réseau regroupe 1 300 000 pratiquants réunis en 80 000 associations de chasse.

Le réseau SAGIR est constitué d'agents de l'ONCFS et de techniciens de la FNC, ainsi que de laboratoires d'analyse. Il est placé sous la tutelle de l'ONCFS à titre principal, en association avec la FNC.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr